

# Comité Syndical du 29/03/2022

Mairie de Cusy



Syndicat Mixte  
Interdépartemental  
d'Aménagement  
du *Cheron*

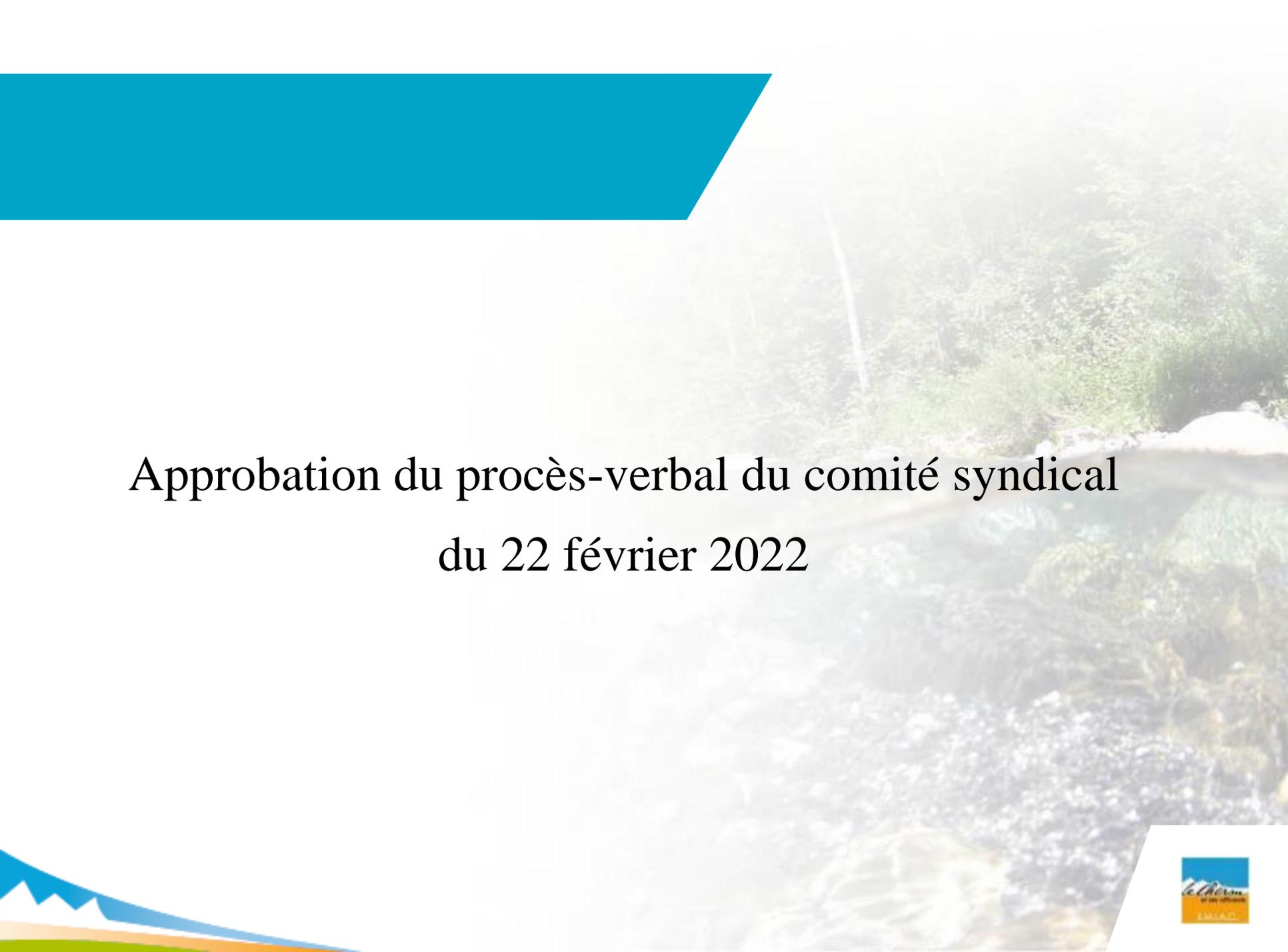
Au  
service  
de nos  
rivières !

# Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 22 février 2022

## **Points soumis à délibération**

- 1) Approbation du Compte de Gestion 2021
- 2) Compte Administratif 2021
- 3) Affectation du résultat d'exploitation
- 4) Vote du Budget Primitif 2022
- 5) Modification des statuts du syndicat (clé de répartition)
- 6) Sollicitation de l'aide financière de l'Agence de l'Eau et du Département 74 pour l'opération « Suivi qualité de l'eau du Dadon »
- 7) Points divers



Approbation du procès-verbal du comité syndical  
du 22 février 2022

# Point 1

## Approbation du Compte de Gestion 2021

### Le Compte de Gestion certifié conforme

#### Section d'investissement

Résultat de clôture 2020	+ 27 392,18€
Résultat de l'exercice 2021	+ 4 915,82€
Résultat de clôture 2021	<b><u>+ 32 308,00€</u></b>

#### Section de fonctionnement

Résultat de clôture 2020	+300 000,00€
Résultat de l'exercice 2021	+175 327,39€
Résultat de clôture 2021	<b><u>+475 327,39€</u></b>

Délibération pour approbation du Compte de Gestion

## Point 2

### Compte Administratif 2021

## Présentation du compte Administratif 2021

### ➤ Section d'investissement

Résultat antérieur reporté :	27 392,18 €
Dépenses de l'exercice :	948 541,01 €
Recettes de l'exercice :	953 456,83 €
Résultat de l'exercice :	+ 4 915,82€

Résultat d'investissement à reporter sur 2022 **32 308,00 €**

## Point 2

### Compte Administratif 2021

## Présentation du compte Administratif 2021

### ➤ Section de fonctionnement

Résultat antérieur reporté :	300 000,00 €
Dépenses de l'exercice :	457 438,11 €
Recettes de l'exercice :	632 765,50 €
Résultat de l'exercice :	175 327,39 €

Résultat de fonctionnement à reporter sur 2022 475 327,39 €



## Point 3

# Affectation du résultat 2021

Proposition d'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2021

✓ au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » :

pour un montant de 400 000 €

✓ au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » :

pour un montant de 75 327,39 €

## Délibération d'affectation du résultat d'exploitation

# Point 4

## Budget Primitif 2022

Délibération pour vote du Budget Primitif 2022

*Page de signatures*

# Point 5

## Modification des statuts

### STATUTS DU SYNDICAT

#### Article 12 - Clé de répartition (actuelle)

« Chaque adhérent supporte obligatoirement, dans les conditions prévues ci-dessous les dépenses correspondant aux compétences transférées au Syndicat :

- La contribution des membres aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du Syndicat est calculée annuellement **en fonction de la population municipale correspondant au bassin versant établie à partir du dernier recensement connu de l'INSEE**
- Le nombre d'habitants pour les communes non intégralement situées sur le bassin versant est estimée selon les surfaces du bâti parcellaire identifiées sur le bassin versant du Chéran. »

# Point 5

## Proposition de modification des statuts

### Nouvelle clé de répartition entre les EPCI

*La contribution des membres aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du Syndicat est calculée annuellement en fonction de la population municipale correspondant au bassin versant établie à partir du dernier recensement connu de l'INSEE :*

- **En fonction de la population pour 2/3 de la contribution**
- **En fonction de la surface de chaque EPCI pour 1/3 de la contribution**

Les surfaces **Arlyère** et **Combe de Savoie** incluses dans le périmètre du bassin versant du Chéran sont réparties dans les 4 EPCI membres au prorata de leur surface respective

## Point 5

# Modification des statuts

### Nouvelle clé de répartition entre les EPCI

La répartition surfacique est donc la suivante :

Grand Chambéry	62,9 %
Grand Annecy	19,8 %
Grand Lac	2,6 %
Rumilly Terre de Savoie	14,7 %

### DELIBERATION

- Délibérations concomitantes des EPCI membres + Arrêté Préfectoral Savoie et Haute-Savoie - Date d'entrée en vigueur 2023

## Point 6

# Suivi qualité de l'eau du Dadon

Dans le cadre de l'étude Multithématique du bassin versant du Dadon, les analyses qualité de l'eau ont révélé la présence significative d'une molécule dangereuse, y compris en étiage :

### Le Perfluoro octane Sulfonique

La présence de cette molécule a également été détectée en très faible quantité dans les eaux souterraines au niveau de la nappe de Madrid

- ✓ Objectif de l'étude :  
confirmer ou infirmer la pollution et identifier son origine

# Point 6

## Suivi qualité de l'eau du Dadon

Sollicitation d'une aide financière de l'Agence de l'Eau et du Département 74

### Plan de financement

➤ Dépense prévisionnelle	14 000 € TTC
➤ Recettes	
- Agence de l'Eau RMC 50%	7 000 €
- Département 74 30 %	4 200 €

Délibération pour solliciter l'aide financière de  
l'Agence de l'Eau et du Département 74



***Merci de votre attention...***